

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 7 février 2019.
- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 pour les budgets général, eau et assainissement.
- Sous la présidence de M. Christian RIONDEL, approuve les comptes administratifs pour le budget général, eau et assainissement, comme suit :

- Compte administratif principal :

Déficit d'investissement	= 145 332.56 €
Excédent de fonctionnement	= 452 819.18 €
Recettes générales d'excédent	= 307 486.62 €

- Compte annexe pour le budget eau :

Excédent d'investissement	= 84 263.38 €
Excédent d'exploitation	= 111 305.06 €
Recettes générales d'excédent	= 195 568.44 €

- Compte annexe pour le budget assainissement :

Excédent d'investissement	= 72 852.64 €
Excédent d'exploitation	= 65 931.92 €
Recettes générales d'excédent	= 138 784.56 €

- Décide l'affectation de résultat, comme suit :

- Résultat de l'exercice en fonctionnement	=	217 494.56 €
- Résultat reporté en fonctionnement	=	235 324.62 €
- Résultat à affecter	=	452 819.18 €
- Solde d'exécution d'investissement (article 001)	=	- 120 074.56 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	=	- 25 258.00 €
- Affectation en recettes d'investissement (article 1068)	=	145 332.56 €
- Report en fonctionnement (article 002)	=	307 486.62 €

- Décide de reconduire à l'identique les taux d'imposition sur 2019 soit :

Taxe d'habitation = 5.79 % ; Foncier bâti = 12.68 % et Foncier non bâti = 47.26 %

- a) Approuve le budget primitif principal 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	922 280.00 €	1 145 065.62 €
Section d'investissement	427 044.17 €	427 044.17 €
TOTAL	1 349 324.17 €	1 572 109.79 €

- b) APPROUVE le budget primitif eau 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	135 435.00 €	135 435.06 €
Section d'investissement	199 998.00 €	199 998.38 €
TOTAL	335 433.00 €	335 433.44 €

- c) APPROUVE le budget primitif assainissement 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	88 142.00 €	88 142.92 €
Section d'investissement	140 762.00 €	140 762.64 €
TOTAL	228 904.00 €	228 905.56 €

- Renouvelle la convention d'occupation précaire avec M. Cédric LECLERC, pour la parcelle cadastrée section D n° 947, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2018
- Renouvelle la convention d'occupation précaire avec M. Eric VUILLEMIN, pour la parcelle cadastrée section D n° 941, rétroactivement à compter du 2 janvier 2018
- Valide l'admission en non-valeur des titres de recettes pour 2017 d'un montant de 231 euros
- Participe au fonds de solidarité pour le logement départemental pour un montant de 500 €, pour 2019
- Reporte le projet de déclassement d'un chemin communal au profit de M. ROBERT Joël, pour compléments d'informations
- Donne un accord de principe à Mme MENEZES et M. DIRAND, demeurant 14 rue Max Chaon, pour l'achat d'une parcelle devant leur maison, dans l'attente de devis du géomètre et l'estimation de vente
- Approuve la réorganisation du service à compter du 1^{er} juillet 2019, l'Agence Postale Communale sera ouverte du lundi au vendredi de 8h10 à 11h50. Elle sera fermée le samedi matin, car beaucoup moins fréquentée que les autres matinées de la semaine et la commune n'a pas les moyens de mobiliser un agent pour aussi peu de passage. Des solutions sont apportées aux usagers afin de disposer de leurs avisés (procuration, nouvelle présentation, choix du lieu de livraison...). Valide la suppression d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à 19 heures hebdomadaires et la création d'un poste à 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2019.
- Refuse l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP. Examine une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget 2019 et toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.
- Adopte une motion de soutien aux Sapeurs-Pompiers de France
- Confie la délégation de maîtrise d'ouvrage à INGÉNIERIE70, pour l'opération de refecton de la rue du Cottage

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 1^{er} avril 2019

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN